

Décision n° 2007-0584
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 28 juin 2007
abrogeant
la décision n° 00-285 du 22 mars 2000
attribuant des ressources en numérotation à
la société TELIA France SA
(préfixe 1646)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1999 autorisant la société TELIA France SA à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la décision n° 00-285 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 22 mars 2000 attribuant des ressources en numérotation à la société TELIA France SA ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu les envois de la société TELIA Sonera International Carrier reçus le 7 juin 2007 et le 15 juin 2007 ;

Après en avoir délibéré le 28 juin 2007 ;

.../...

Décide :

Article 1er - La décision n° 00-285 en date du 22 mars 2000 susvisée, attribuant le préfixe 1646 à la société TELIA France SA (Siren : 421 204 793) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 28 juin 2007

Le Président

Paul Champsaur